

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 29 AVRIL 2021**

Compte-rendu analytique  
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt et un le vingt-neuf avril à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLAÇA, Maire.

Etaient Présents : Monsieur VILLAÇA, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BERTRAND, COULOUMY, PERRIER, Adjoint au maire, Mesdames BARDOT, MARTIN GAUTIE, RECCHIA, ROLLET, VERITE  
Messieurs BIGOT, BOUSQUET, FOURNIER, GISSELMANN, LORNE, RALLIERE, conseillers municipaux

Pouvoirs : Mme MARSADIE a donné pouvoir à M. LORNE  
M. PERROT a donné pouvoir à M. PERRIER  
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à M. COULOUMY  
M. DUBAL a donné pouvoir à M. RALLIERE

Absente : Mme HELMER

A l'unanimité, Madame Audrey SANTIN a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 mars est approuvé, après une modification demandée par M. RALLIERE, sur le point n°14 avenant à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ile de France, il convient de rajouter qu'il s'agit des zones U (urbanisables) identifiées par le plan local d'urbanisme de la commune.

Il a été procédé au tirage au sort du jury criminel pour l'année 2022.

### **I – URBANISME**

#### **1) Avis sur la demande de délimitation d'une zone commerciale à Servon**

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur la demande de délimitation de la zone commerciale, rassemblant le centre Eden « côté Cerf » et le centre Eden « côté Ours ».

#### **2) PLUI – Opposition au transfert de compétence à la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie.

#### **3) Adhésion au groupement d'intérêt public ID77**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement d'intérêt public « ID 77 » qui permettra, à la commune, l'accès aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, auprès du département de Seine et Marne.

#### 4) Modification de la délibération n°21/21 relative à la cession de parcelles de terrain

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à la société TERRA NOBILIS 2 les parcelles de terrain suivantes cadastrées section B 668 pour une superficie de 560 m<sup>2</sup>, B 669 pour une superficie de 512 m<sup>2</sup>, B 1000 pour une superficie de 60 m<sup>2</sup>, B 1001 pour une superficie de 60 m<sup>2</sup>, B 2280 pour une superficie de 143 m<sup>2</sup>, B 2285 pour 105 m<sup>2</sup> et B 2282p pour environ 139 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 1.579 m<sup>2</sup>, au prix de 528.965 € HT et hors droits.

## **II -PERSONNEL**

#### 5) Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

A l'unanimité, le conseil municipal institue le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité. Celle-ci est fixée à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. Une convention sera signée pour l'accueil d'une stagiaire, dans le domaine de l'urbanisme, pour une durée de six mois.

#### 6) Filière technique : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour le cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.

La secrétaire de séance  
Audrey SANTIN

Le Maire  
Marcel VILLAÇA